

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de H. BENMRAH, Conseillère communale, relative à l'état des trottoirs dans notre commune.

H. BENMRAH donne lecture du texte suivant :

H. BENMRAH geeft lezing van de volgende tekst:

Je me permets de vous interpeller au sujet de l'état des trottoirs dans la commune, les dalles sont très inégales, sont descellées et peuvent provoquer des chutes. J'en ai malheureusement eu le retour par plusieurs citoyens me rapportant leurs chutes.

Il faut savoir que lorsqu'une personne âgée fait une chute, c'est malheureusement souvent un enchaînement de problèmes qui s'en suit : une période de convalescence, des frais occasionnés qu'elle devra régler par elle-même, un choc émotionnel qui fait grandir en eux une peur qui peut les empêcher de sortir et malheureusement, si leur état se dégrade, cette chute peut ainsi se terminer par un placement en maison de repos, par un décès.

Pour citer un exemple, il avait été promis aux habitants de la rue Chopin que leurs trottoirs allaient être refaits et, jusqu'à ce jour, les travaux n'ont jamais débuté. La voirie asphaltée de cette rue est jonchée depuis longtemps de trous bien profonds qui rendent la conduite dangereuse et peuvent abîmer les voitures.

La rue que je viens d'évoquer n'est malheureusement pas un cas unique mais bien un triste exemple de bon nombre de rues de la commune comme l'avenue Camille Vaneukem, la rue des Alouettes, etc.

Mes questions sont les suivantes : quand les trottoirs de l'avenue Camille Vaneukem, de la rue Chopin et de ceux de la rue des Alouettes vont-ils être refaits ? Quand la voirie de la rue Chopin va-t-elle être réparée ? Pourrait-on faire un réel suivi des chutes sur la voie publique afin de faciliter les démarches pour les citoyens ? D'avance merci pour vos réponses,

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :
Mevrouw de Schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:

En ce qui concerne le quartier des Musiciens, le renouvellement des trottoirs dans la rue Louis Van Beethoven et la rue Edgar Tinel sont prévus à partir du mois de mars. L'entrée de l'école avenue Camille Vaneukem sera également sécurisée le mois de mars. Les trottoirs de la rue des Alouettes font parties de la demande de subsides dans le cadre du « PAVE » (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics) qui ont été obtenus fin 2021. Nous comptons désigner l'entrepreneur cette année-ci et d'entamer les travaux vers la fin d'année, sous réserve qu'aucun concessionnaire nécessite une intervention préalable.

Concernant la rue Chopin, nous allons vérifier sur place si une réparation locale est possible.

En cas d'incidence dans le domaine public, une déclaration auprès du service « Travaux publics » peut toujours être introduite, nous mettons la personne en contact avec l'assurance de la Commune.